

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000810 – EUR 44/073/00AU 385/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / CRAINTES D'HOMICIDES / CRAINTES D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

TURQUIE des prisonniers politiques qui observent une grève de la faim

Londres, le 20 décembre 2000

Les forces de sécurité turques ont pris d'assaut 20 prisons le 19 décembre, aux alentours de 4 h 30 du matin, pour mettre fin aux grèves de la faim qu'y observaient des prisonniers politiques. Au moins 20 détenus – plus de 30 selon certaines sources – et deux gendarmes seraient morts au cours de cette opération, qui se poursuit dans deux prisons, à Ümraniye et Çanakkale.

Plus de 1 200 prisonniers politiques refusent de s'alimenter depuis le 20 octobre, pour protester contre les projets du gouvernement, qui entend les transférer dans de nouveaux établissements pénitentiaires où ils seront incarcérés dans de petites cellules, au lieu des dortoirs actuels dont la capacité d'accueil peut aller jusqu'à 60 détenus. Ils craignent d'être isolés et davantage exposés à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements dans ces nouvelles prisons, où ils pensent qu'ils seront soumis individuellement ou en petits groupes à un régime de réclusion cellulaire. Quelques 200 détenus avaient radicalisé leur action et observaient un jeûne strict (consistant à absorber uniquement de l'eau non sucrée), et nombre d'entre eux étaient apparemment proches de la mort au moment où l'assaut a été donné.

Le ministre de la Justice aurait déclaré qu'au moins 16 prisonniers avaient perdu la vie et que la plupart s'étaient immolés par le feu. Il n'a pas précisé les causes de la mort des autres détenus décédés.

D'après les informations recueillies, les prisonniers dont les noms suivent ont perdu la vie : Fidan Kalsen (f) et Dursun Önder à la prison de Çanakkale ; Murat Özdemir, Mesut Örs (les informations le concernant sont toutefois contradictoires) et Ali Ihsan Özkan à la prison de Bursa ; İrfan Ortakçı et peut-être Hasan Güngörmez à la prison de Çankiri.

Dans la prison d'Ümraniye, des gendarmes ont apparemment tiré sur Ahmet İbili, qui avait mis le feu à ses vêtements et se dirigeait vers eux. Selon des informations non confirmées, un autre détenu incarcéré à Ümraniye serait décédé après avoir été passé à tabac. Certains prisonniers auraient été tués par les forces de sécurité à la prison de Bayrampasa. Le ministre de la Justice a confirmé que 12 personnes y avaient trouvé la mort, mais la cause de ces décès n'a pu être établie. D'après les propos de responsables turcs cités mercredi matin, le gaz lacrymogène utilisé au cours de l'opération de mardi ne s'était pas suffisamment dissipé pour qu'une fouille exhaustive de la prison puisse avoir lieu. Au nombre des prisonniers dont la mort a été signalée à Bayrampasa figurent Yazgülü Güder (Gülseren) Öztürk (f), Serdar Karaçelik, Halil Önder, Fethi (Sefi) Nur Tezgel, Seyhan (Seyman) Dogan, Nilüfer Alcan (f), Gülser Tuzcu, Aydin Hambayat et Özlem Ercan (f).

Au moins 78 prisonniers auraient été blessés. À la prison de Bayrampasa, Ali Ekber Düzova et six autres détenus ont été hospitalisés, apparemment après avoir été blessés par balle par des gendarmes. Dans la prison de Bartın, du gaz lacrymogène a été employé et il semble que 26 détenus aient été hospitalisés. Plusieurs personnes incarcérées à la prison de Gebze sont apparemment dans un état grave et souffriraient notamment de blessures par balle et de fractures crâniennes.

Selon des sources officielles, des prisonniers incarcérés à Bayrampasa, à Çanakkale et à Ümraniye ont résisté violemment aux forces de sécurité.

D'après les informations recueillies, au moins 500 personnes qui manifestaient contre l'intervention des forces de l'ordre dans les établissements pénitentiaires ont été appréhendées, dont 200 à Ankara et 90 à Istanbul.

Un certain nombre de représentants d'organisations non violentes, de défenseurs des droits humains, de personnalités politiques et de syndicalistes ont également été appréhendés.

La police a effectué des descentes dans les locaux de plusieurs sections de l'*İnsan Hakları Derneği* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains), à Izmir, à Van, à Istanbul et à Konya. À Van, des proches de détenus qui avaient entamé une grève de la faim dans les locaux de l'IHD ont été interpellés puis relâchés, et les bureaux ont été fermés par la police.

Le 19 décembre, à 16 h 30, les autorités ont commencé à transférer des détenus dans une nouvelle prison de type F construite à Sincan, non loin d'Ankara. Il a également été indiqué que plusieurs centaines de détenus, parmi lesquels figuraient apparemment des responsables politiques, incarcérés dans de nombreux établissements pénitentiaires avaient été transférés dans des prisons de type F à Sincan, Edirne et Izmit. Le ministre de la Justice avait certifié à maintes reprises que les transferts de détenus dans les prisons de type F avaient été repoussés. Pourtant, le 20 décembre, il a déclaré que les établissements pris d'assaut le 19 décembre avaient été détruits, et qu'il était donc indispensable de placer les détenus dans ces nouvelles prisons.

Dans un courrier adressé au ministre de la Justice, Amnesty International s'est déclarée préoccupée à l'idée que les autorités pourraient appliquer dans les nouveaux établissements pénitentiaires de type F un régime de réclusion cellulaire pouvant s'apparenter à une forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et favorisant le recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements. L'organisation a exhorté les autorités à permettre aux détenus de se rencontrer chaque jour dans des lieux destinés à un usage commun.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / lettre exprès / fax (en turc, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à veiller de toute urgence à ce que les forces de sécurité ne recourent pas abusivement à la force et ne se livrent pas à des actes de torture, ni à d'autres formes de mauvais traitements, contre des prisonniers ;
- demandez instamment que soit ouverte une enquête exhaustive, indépendante et impartiale sur toutes les morts et les blessures signalées au cours des opérations menées par les forces de sécurité dans les établissements pénitentiaires turcs, et que les résultats de ces investigations soient rendus publics ;
- appelez les autorités à suspendre tout représentant de l'État mis en cause pendant toute la durée de l'enquête le concernant ;
- exhortez les autorités à permettre aux avocats des victimes d'assister aux autopsies des personnes décédées et de rendre visite en prison ou à l'hôpital aux personnes blessées, et à veiller à ce que ces dernières reçoivent les soins requis par leur état de santé ;
- demandez instamment aux autorités de faire en sorte qu'aucun détenu ne soit soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :
Mr Saadettin Tantan
İçişleri Bakanı
İçişleri Bakanlığı
06644 Ankara, Turquie

Télégrammes : Interior Minister, Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 418 1795

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de la Justice :

Prof Hikmet Sami Türk
Adalet Bakanı
Adalet Bakanlığı
06659 Ankara, Turquie

Télégrammes : Adalet Bakani, Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 417 3954 / 418 5667

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre d'État chargé des Droits humains :
Mr Rüstü Kazım Yücelen
Office of the Prime Minister
Basbakanlık
06573 Ankara, Turquie
Fax : + 90 312 417 0476

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

Les membres du Réseau d'Actions urgentes résidant dans des pays de l'Union européenne (UE) sont également invités à adresser des copies de leurs appels à leur ministre des Affaires étrangères. Merci d'avance.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 31 JANVIER 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -